

DELIBERATION CA013-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 18 janvier 2017.

■ **Objet de la d lib ration** : Approbation de l'appel   projet UA-PASS

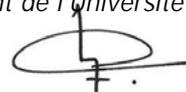
Le conseil d'administration r uni le 26 janvier 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

L'appel   projet UA-PASS est approuv .

La d cision est adopt e   l'unanimit  avec 25 voix pour.

Fait   Angers, le 30 janvier 2017

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le **6 f vrier 2017**



Extension et renforcement des EXPERIMENTATIONS¹

III.2 - CADRE DE REPONSE :

nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique

(Chapitre III du décret n°2014-189 du 20 février 2014)

**3ème campagne d'appel à candidatures relatives à ces dispositifs
- novembre 2016 -**

¹ Article 39 de la Loi du 22 juillet 2013

SOMMAIRE

1. Identification du projet d'expérimentation faisant l'objet de la candidature :	5
2. Présentation globale du projet :	6
2.1. Objectifs du projet	6
2.2. Analyse du contexte de la mise en place de l'expérimentation	7
2.3. Descriptif général du projet	8
2.4. Place du dispositif dans le panorama de l'offre de formation du candidat	9
2.5. Réponses aux attentes liées à ces expérimentations de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique	9
3. Architecture du projet et ingénieries	13
3.1. Filières visées par le(s) parcours adapté(s)	13
3.2. Ingénieries : pédagogique, et docimologique	19
3.3. Mise en place du projet	20
3.4. Numerus clausus réservé aux étudiants issus de l'expérimentation	22
4. Pilotage et financement du projet	23
4.1. Pilotage	23
4.2. Financement de l'expérimentation	26
5. Observations complémentaires du candidat	27
6. Engagement du candidat	28
6.1. Mise en œuvre du projet présenté	28
6.2. Information et recueil de l'avis des instances	28
6.3. Signature du candidat	30

1. Identification du projet d'expérimentation faisant l'objet de la candidature : UA PASS

	OUI	NON
Volet 2 - Nouvelles modalités d'admission en deuxième ou troisième années des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques (chapitre III du décret n°2014-189 du 20 février 2014)	X	

2. Présentation globale du projet :

2.1. Objectifs du projet

<p>Objectifs que se fixe le candidat :</p>	<p>La mise en place à l'université d'Angers de l'expérimentation PluriPASS a permis de remédier de façon efficace à la question de l'échec en PACES et de proposer aux étudiants une orientation active vers un ensemble de parcours de licences et d'autres formations.</p> <p>Par contre la diversification de l'origine des étudiants candidats aux filières de santé reste insuffisante avec ce dispositif. Pour l'instant les candidats restent dans leur très grande majorité des bacheliers S avec mention. Ainsi PluriPASS constitue plutôt un remplacement de la PACES par une autre modalité, plus progressive et plus efficiente qu'une diversification des modes d'accès.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif principal de notre nouvelle demande d'expérimentation AlterPASS est de compléter PluriPASS d'un dispositif permettant l'intégration en santé d'étudiants ayant initialement choisi une orientation vers une licence à l'université d'Angers ou à l'université du Maine, afin de diversifier les profils. <p>Une discussion a par ailleurs eu lieu avec l'université de Nouvelle-Calédonie (UNC), qui rencontre également des difficultés pour diversifier les étudiants accédant aux filières santé. Le projet du département de médecine de l'UFR santé d'Angers qui fait une place assez large à la question de la formation en ambulatoire, et de la desserte des zones sous-denses peut correspondre à certaines des préoccupations du territoire de Nouvelle-Calédonie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ainsi, il est proposé d'ouvrir l'admission AlterPASS aux étudiants inscrits en licence de biologie à l'université de Nouvelle-Calédonie pour un NC spécifique. Celui-ci sera demandé par l'UNC et pourrait être de 2 en médecine et 1 en pharmacie.
---	---

2.2. Analyse du contexte de la mise en place de l'expérimentation

Quels points saillants du contexte, selon le candidat, impactent l'atteinte de ces objectifs ?

Forces	Faiblesses
<p>Dispositif PluriPASS déjà en place.</p> <p>Comité de suivi intégrant les différentes composantes de l'université.</p> <p>Expertise dans l'organisation d'épreuves orales d'admission.</p> <p>Expertise dans la dématérialisation d'unités d'enseignement.</p> <p>Coopération existante avec l'université du Maine.</p> <p>Pour la collaboration avec l'UNC, intérêt porté à la responsabilité sociale de l'UFR, existence d'une commission spécifique ; expérience dans l'accueil d'étudiants en provenance du premier cycle de la Réunion.</p>	<p>Sous-dotation persistante de l'université d'Angers en comparaison des autres universités avec composante Santé.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Intégration dans une politique universitaire favorisant une plus grande pluridisciplinarité des premiers cycles (notamment existence dans la prochaine offre de formation de portails pluridisciplinaires en sciences et LLSH et de doubles licences associant les cursus de plusieurs composante – ex Droit/Histoire).</p> <p>Collaborations avec l'UBO qui propose un projet similaire, partage de contenus et d'expériences.</p> <p>Fortes interactions avec les lycées publics du bassin via la LLU (liaison lycée université) et avec les CPGE via l'établissement de conventions de partenariat.</p>	<p>Faible intérêt des étudiants (difficultés rencontrées dans la montée en charge des autres expérimentations AlterPACES).</p> <p>Lisibilité insuffisante des différents parcours pour les lycéens et leurs familles.</p> <p>Hétérogénéité des étudiants admis dans les filières santé et difficultés d'adaptation à l'exigence du cursus.</p>

2.3. Descriptif général du projet

Descriptif général	<p>L'admission AlterPASS en deuxième année de médecine est possible pour des étudiants inscrits en deuxième ou troisième année de licence. Cette possibilité est ouverte pour les étudiants de toutes les filières de licence générales des universités d'Angers et du Maine. Elle comprend une étape d'admissibilité associant l'examen du dossier universitaire de licence et une étape d'admission constituée d'épreuves orales analogues à celles utilisées pour PluriPASS. Elle représente 10 % des places du NC, sachant que les autres places sont réparties de la manière suivante : 70 % à la fin de la première année PluriPASS et 20 % à la fin du semestre 3 PluriPASS. Le total des alternatives à la PACES modifiée qu'est la première année de PluriPASS est donc de 30 %.</p> <p>Les places non pourvues par ce mécanisme sont ajoutées au NC S3 PluriPASS.</p> <p>Un NC supplémentaire, spécifique est réservé à des étudiants ayant validé trois semestres, ou cinq semestres de la licence de biologie de l'université de Nouvelle-Calédonie.</p> <p>L'admission AlterPASS en deuxième année de pharmacie est possible pour des étudiants inscrits en deuxième ou troisième année des licences de l'UFR Sciences et de l'UFR Droit/Economie/Gestion des universités d'Angers et du Maine.</p> <p>Elle représente 10 % des places du NC. Les modalités d'admission sont les mêmes.</p> <p>Les places non pourvues par ce mécanisme sont ajoutées au NC S3 PluriPASS.</p> <p>AlterPASS ne concerne pas les admissions en maïeutique et odontologie.</p> <p>Le dispositif PluriPASS reste en place. L'admission en fin de S2 concerne 70 % du NC médecine et pharmacie et 75 % des NC maïeutique et odontologie. L'admission en fin de S3 concerne 20 %</p>
---------------------------	--

	du NC médecine et pharmacie et 25 % des NC maïeutique et odontologie.
--	---

2.4. Place du dispositif dans le panorama de l'offre de formation du candidat

Son articulation avec l'offre de formation de l'établissement porteur du projet :	L'association des projets PluriPASS et AlterPASS permet une diversité des parcours, en reliant les filières santé à l'ensemble de l'offre des universités d'Angers et du Maine par des passerelles santé vers les autres filières (PluriPASS) et des autres filières vers santé (AlterPASS). Voir schéma ANNEXE 1.
Son articulation avec l'offre de formation du site :	La coopération avec l'UBO (projet UBOPass), également membre de la COMUE UBL portera sur des contenus d'enseignement et sur l'ingénierie de projet.

2.5. Réponses aux attentes liées à ces expérimentations de nouvelles modalités d'admission dans les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et de maïeutique

L'objectif de diversification du recrutement des étudiants nécessite d'augmenter la part de profils d'étudiants aujourd'hui minoritaires dans ces études.

<p>Publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Combien d'étudiants pourraient bénéficier chaque année du projet présenté (tous parcours expérimentaux confondus) ? - Quels sont les différents profils des publics visés par le projet d'expérimentation présenté et leur part relative souhaitée dans les publics attendus dans le parcours expérimental ? 	<p>Le projet concerne tous les étudiants inscrits en PluriPASS ou dans toutes les autres licences des universités d'Angers et du Maine soit au total près de 10 000 étudiants.</p> <p>L'ouverture de la filière médecine à tous les parcours de licence fait le pari d'une diversification maximale sans a priori. Elle concernera également les étudiants ayant une double inscription CPGE/Licence.</p> <p>L'ouverture de la filière pharmacie aux étudiants des licences sciences mais également droit-économie-gestion ainsi que des étudiants ayant une double inscription CPGE/Licence fait également le pari d'une diversification importante, favorisant la réalisation ultérieure de doubles cursus.</p>
--	---

<p>Mesures envisagées :</p> <p>Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre l'objectif de diversification des publics admis à l'issue des parcours définis dans le projet du candidat ?</p>	<p>Compléter PluriPASS qui reste centré sur un public de bacheliers S primo-entrants à l'université par une admission à partir de différents parcours de licence.</p>
---	---

Ces expérimentations doivent contribuer à amener une majorité d'étudiants attirés par ces filières à se projeter dans des parcours personnels et professionnels dans le domaine de la santé ou dans un autre domaine, limitant ainsi les situations d'échec.

<p>Mesures envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre cet objectif de limitation des situations d'échec pour la majorité des étudiants ? 	<p>Les mesures de limitation de l'échec sont déjà incluses dans le projet PluriPASS (dissociation de la validation de l'année et de l'orientation dans les filières santé, module spécifique 3PE, poursuite d'études dans une diversité de filières) et ne sont pas modifiées par le présent projet.</p>
---	--

Enfin, ces expérimentations doivent permettre de mieux préparer les étudiants aux attendus des 2^{ème} et/ou 3^{ème} années des études dans les 4 filières visées (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie).

<p>Mesures envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les mesures envisagées pour atteindre cet objectif de préparation des étudiants à l'entrée dans les 4 filières ? 	<p>Concernant les étudiants admis par PluriPASS, un ensemble de mesures dont le module 3PE sont en place et sont inchangées.</p> <p>Concernant les étudiants candidats via AlterPASS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un module à distance d'information sur les différents métiers de médecin et de pharmacien sera disponible. Il comprendra des éléments présentant les particularités et les exigences des études correspondantes. Il n'est pas destiné à donner aux étudiants des connaissances ou compétences complémentaires mais à vérifier qu'ils disposent d'une information correcte sur les filières auxquelles ils sont candidats. Sa validation à distance est nécessaire à la candidature. - Nous n'avons pas fait le choix de proposer des modules complémentaires à valider avant l'admission dans les études de médecine ou de pharmacie et nous préférons que les étudiants se concentrent sur l'obtention d'excellents résultats dans leur filière d'origine. - Des modules complémentaires à distance, constitués de granules d'enseignement présents dans PluriPASS seront proposés aux étudiants admis par AlterPASS, mais aussi par les autres passerelles, durant l'été entre leur admission et le début de leur deuxième année. Pour les étudiants en médecine un stage infirmier leur sera également proposé. Ces enseignements ont un objectif d'adaptation du parcours des étudiants mais ne font pas partie de la procédure d'admission en santé
---	---

Observations / remarques :

Le projet PluriPASS + AlterPASS a de nombreux points communs avec le projet UBOPASS. Il nous semblerait intéressant de mettre en place un comité externe d'évaluation unique de ces deux projets ainsi qu'un processus formalisé d'échange d'expérience.

3. Architecture du projet et ingénieries

3.1. Filières visées par le(s) parcours adapté(s)

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		1	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « DROIT » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		2	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « ECONOMIE ET GESTION » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		3	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « PSYCHOLOGIE » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		3	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licences « Art, Lettres et Langues »		Médecine	X	
	<ul style="list-style-type: none"> • Licence LEA Anglais/Allemand • Licence LEA Anglais/Espagnol • Licence LEA Anglais/Italien • Licence LEA Quadrilingue • Licence Lettres • Licence LLCER 		Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		
	Université d'Angers				

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		4	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « HISTOIRE »		Médecine	X	
	Université d'Angers		Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		5	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT »		Médecine	X	
	Université d'Angers		Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		6	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « INFORMATIQUE » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		7	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « MATHEMATIQUES » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		8	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « PHYSIQUE, CHIMIE » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		9	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE » Université d'Angers		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		10	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « DROIT » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		11	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « ECONOMIE ET GESTION » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		12	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		13	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « SCIENCES DE LA VIE » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		14	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « PHYSIQUE-CHIMIE » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		15	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « INFORMATIQUE » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		16	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « MATHÉMATIQUES » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie	X	
			Maïeutique		
Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		17	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « HISTOIRE » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		

Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		18	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licence « GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT » Université du Maine		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		

• Parcours adapté			Accès direct aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques		
Type :	Licence existante	OUI	possible en :		
	Licence dédiée	non			
	Autre parcours	non			
n°		18	filière	2ème année	3ème année
Intitulé :	Licences « Arts, Lettres et langues » Université du Maine Licence Langues Etrangères Appliquées, sp. Anglais/Allemand Licence Langues Etrangères Appliquées, sp. Anglais/Espagnol Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, sp. Allemand Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, sp. Anglais Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, sp. Espagnol Licence Lettres		Médecine	X	
			Odontologie		
			Pharmacie		
			Maïeutique		

3.2. Ingénieries : pédagogique, de formation et docimologique

Parcours adapté N° :	tout parcours	Pour toutes les licences précédemment listées	
Intitulé de ce parcours adapté :			
Typologie (rappel)	Licence existante	Licence dédiée	Autre parcours
	X		
Nombre d'UE complémentaires (le cas échéant) :	1		
Intitulés de ces UE complémentaires :	UE Candidature AlterPASS		
Nombre de semestres à valider pour prétendre à une admission directe en 2^{ème} année des études visées (filières mentionnées dans le tableau correspondant du précédent paragraphe) :	4 ou 6 semestres		
Dispositions garantissant aux candidats 2 chances d'admission dans ces filières	Possibilité de candidater pour entrer en S3 médecine ou pharmacie, à la fin de leur L2 et à la fin de leur L3. Voir schéma ANNEXE 1.		
<p>Points saillants de l'ingénierie pédagogique :</p> <p><i>A titre d'exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence des parcours (au regard de l'objectif d'admission directe dans chacune des filières), - Formes des enseignements (expliciter les bénéfices de leur complémentarité), - Modalités d'évaluation formative, - Modalités d'accompagnement des apprentissages, - Modalités d'accompagnement du projet professionnel, - Prise en compte des redoublants (notamment de PACES), - Dispositifs prévoyant, le cas échéant, des doubles-cursus (illustrer), - Etc. 	<p>L'UE Candidature AlterPASS ne vise pas l'acquisition de nouvelles connaissances/compétences mais aide l'étudiant à vérifier la bonne adaptation de son projet aux exigences du parcours d'étude et du métier. Elle lui est proposée à la place d'une des UEL incluses dans son parcours de licence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et connaissance du métier. - Réalisation par l'étudiant d'une fiche métier. - Présentation et connaissance des études. - Contact avec un tuteur étudiant dans la filière concernée. - Echantillon de cours, permettant d'appréhender les particularités docimologiques des filières. <u>Médecine</u> : 4h Biologie moléculaire, 4h Physiologie, 4h Sciences Humaines, 4h Anatomie. <u>Pharmacie</u> : 4h Chimie, 4h Connaissance du médicament, 4h Physiologie, 4h Pharmacologie. - Validation de ces cours par des QCM en ligne. - Envoi d'une lettre de motivation. 		
<p>Points saillants de l'ingénierie docimologique :</p> <p><i>A titre d'exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle continu, - Déroulement de la phase d'admissibilité / conditions d'admissibilité, - Déroulement de la phase d'admission dans les 4 filières, - Critères d'admission, - Etc. 	<p>Admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les étudiants candidatent au cours du mois d'avril. Ils ne peuvent candidater la même année que pour la filière de médecine OU de pharmacie. - Leur candidature est recevable si les années de L1 (pour une admission en S3 à la fin de leur L2), L1 et L2 (pour une admission en S3 à la fin de leur L3) ont été validées en 1^{ère} session et que l'UEL Candidature AlterPASS a été validée. - Le jury sélectionne les dossiers admissibles sur des critères académiques (type de bac, notes et mention, notes obtenues en Licence jusqu'au S3 pour la L2 ou jusqu'au S5 pour la L3) et sur la lettre de motivation. Le nombre de dossiers admissibles est au maximum égal à deux fois le nombre de places à pourvoir. 		

	<p>Admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuves de Mini-Entrevues Multiples (MEM) similaires à celles de PluriPASS S2 : 4 oraux. <ul style="list-style-type: none"> • présentation d'un exposé préparé par l'étudiant portant sur un sujet en rapport avec l'UEL Candidature AlterPASS • exposé du projet professionnel • raisonnement sur une situation complexe • analyse de documents <p>Le classement est établi spécifiquement pour les étudiants AlterPASS. Néanmoins cette méthodologie permettra d'avoir un point de comparaison sur ces items des étudiants PluriPASS et AlterPASS. Le Jury établit la liste des étudiants admis par la voie AlterPASS sur la base de leurs résultats aux oraux. Voir ANNEXE 2</p>
--	---

N.B. si plusieurs parcours sont proposés dans le dispositif, copier le tableau ci-dessus autant de fois que nécessaire.

3.3. Mise en place du projet

<p>Communication prévue autour du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les modalités d'information du public (étudiants, parents, équipes pédagogiques des lycées,...) et de la communauté universitaire ? - Quel calendrier ? 	<p>Information lors des journées portes ouvertes de l'université (en mars).</p> <p>Mise en place pour une admission des étudiants en deuxième année en septembre 2018.</p> <p>Information des étudiants en licence par les responsables de licence, notamment pour leur permettre de choisir l'UE Candidature AlterPASS.</p> <p>Adaptation du forum des métiers et des formations PluriPASS pour permettre la participation de ce nouveau public (en janvier). Evolution vers un forum des métiers communs aux premiers cycles universitaires.</p>
---	--

<p>Synergies internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat a-t-il prévu une formalisation des collaborations entre les composantes de l'université candidate ? 	<p>Le projet AlterPASS sera intégré au dispositif de suivi mis en place pour PluriPASS (comité de suivi, comité interne d'évaluation, comité externe d'évaluation) qui regroupe l'ensemble des représentants des composantes des universités d'Angers et du Maine.</p>
--	--

<p>Partenariats externes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le candidat a-t-il noué des partenariats avec des établissements dispensant des formations autres que celles des 4 filières médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques ?- Ces partenariats sont-ils formalisés ? (si oui, comment ?)	<p>Des partenariats existent avec des écoles d'ingénieur pour PluriPASS mais ne concernent pas spécifiquement AlterPASS.</p> <p>Les étudiants en CPGE sont éligibles au dispositif AlterPASS puisque inscrits en licence.</p> <p>Les partenariats PluriPASS/AlterPASS avec l'université du Maine font l'objet d'une convention spécifique.</p> <p>Le partenariat avec l'université de Nouvelle-Calédonie fait l'objet d'une convention spécifique.</p>
--	--

<p>Partenariats externes autres :</p> <p>Le candidat a-t-il noué un partenariat avec d'autres universités engagées :</p> <ul style="list-style-type: none">- dans ce volet 2 de l'expérimentation ?- dans une expérimentation proche ou similaire ?	<p>Partage d'expérience avec le projet UBOPass</p>
---	--

3.4. Numerus clausus réservé aux étudiants issus de l'expérimentation

Les chiffres ci-dessous ne concernent que AlterPASS (PluriPASS comprend aussi une admission en fin de S2 et une admission en fin de S3 considérée comme un parcours adapté).

Accès direct en 2 ^{ème} année (via un parcours adapté)			
Université de (rappeler sa raison sociale) :	Université d'Angers		
filière			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
médecine	10%	10%	10%
odontologie			
pharmacie	10%	10%	10%
maïeutique			

Accès direct en 3 ^{ème} année (via un parcours adapté)			
Université de (rappeler sa raison sociale) :	Non applicable		
filière			
	2017-2018	2018-2019	2019-2020
médecine			
odontologie			
pharmacie			
maïeutique			

4. Pilotage et financement du projet

4.1. Pilotage : Le pilotage des deux volets PluriPASS et AlterPASS de l'ensemble UAPass est totalement intégré

Instances de pilotage, de suivi et d'évaluation	Attributions / Périmètre	Composition	Fonctionnement
<p>Groupe de pilotage</p> <p>Le groupe de pilotage PluriPASS devient UA PASS</p>	<p>Le comité de pilotage a un pouvoir de décision quant aux ressources mobilisées, au respect de la planification, à la mise en œuvre des choix retenus et des plans d'actions. Il facilite le déploiement du projet et procède aux arbitrages nécessaires (budget, calendrier, ...).</p>	<p>Catherine Passirani, PU Chimie, Directrice PluriPASS</p> <p>Christian Roblédo, Président UA</p> <p>Sabine Mallet, Vice-président CFVU UA</p> <p>Stéphane Amiard, Vice-président Numérique et Patrimoine UA</p> <p>Nathalie Debski, Vice-Présidente déléguée à l'innovation pédagogique UA</p> <p>Olivier Huisman, Directeur général des services UA</p> <p>Isabelle Richard, Directrice UFR Santé</p> <p>Frédéric Lagarce, Directeur adjoint de l'UFR Santé et Directeur du Département pharmacie</p> <p>Nicolas Lerolle, Directeur du Département médecine</p> <p>Philippe Leriche, Doyen Faculté des sciences UA</p> <p>Christophe Daniel, Doyen Faculté droit économie gestion UA</p> <p>Didier Boisson, Doyen Faculté des lettres-Langues Sciences humaines UA</p> <p>Annick Manceau, PU Biologie, Faculté des Sciences, co-responsable Université du Maine</p> <p>Joëlle Guéry, MCU Biologie, Faculté des Sciences, co-responsable Université du Maine</p> <p>Nadine Robinet et Fabienne Hubert, responsables administratives UFR Santé</p> <p>Safia Kiker, Vice-président étudiant, UA</p> <p>Arthur Piraux, Directeur adjoint Etudiants UFR Santé</p> <p>Représentants de l'association des étudiants en médecine d'Angers ADEMA et de l'association des étudiants en pharmacie d'Angers ACEPA.</p>	<p>La Directrice de PluriPASS assure la coordination des aspects pédagogiques et administratifs de ce projet, ainsi que le lien avec toutes les composantes des universités concernées (Angers et du Maine).</p> <p>Elle rend compte au comité de pilotage de l'avancée du projet et des difficultés éventuellement rencontrées.</p> <p>Elle réunit le groupe de pilotage qui s'assure du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux (réunion de lancement, réunion à mi-parcours et réunion de bilan).</p>

<p>Comité de suivi</p> <p>Le comité de suivi PLuriPASS devient UAPASS</p>	<p>Le comité de suivi assure la mise en œuvre du projet dans ses différentes étapes, élabore les propositions de reconduction et ou d'évolution présentées au comité de pilotage.</p> <p>Il propose au conseil d'UFR le contenu et l'organisation des modalités d'admission et d'admissibilité dans ce parcours.</p>	<p>Catherine Passirani, PU Chimie, Directrice PluriPASS Elisabeth Letertre, chef de projet Les enseignants intervenant dans les 12 UE PluriPASS Les responsables de licence : Michèle Favreau (Economie-Gestion) Marc Bouvet (Droit) Emmanuel Jaurand (géographie) Isabelle Mathieu (Histoire) Christine Gaux (Psychologie) Benoît Da Mota (Informatique) François Ducrot (mathématiques) Thomas Cauchy (physique-chimie) Benjamin Barré (Sciences de la vie et de la terre) Représentants étudiants Représentants du service scolarité Représentants du service d'ingénierie pédagogique.</p>	<p>Le comité de suivi piloté par la Directrice PluriPASS secondée par le chef de projet est chargé d'assurer la cohérence pédagogique et le respect des objectifs définis par le projet. Il valide les modalités d'admission et d'admissibilité et examine toutes les questions relatives à la pédagogie.</p> <p>Le comité de suivi prend connaissance des indicateurs de suivi du projet et compare les résultats obtenus avec les objectifs fixés.</p> <p>Il se réunit deux fois pendant l'année universitaire (à réception des dossiers et après les résultats d'admission)</p>
---	--	--	--

<p>La conduite de l'expérimentation est-elle confiée à un chef de projet ?</p> <p>Si oui, quelle part de son temps consacre-t-il exclusivement à cette activité ?</p>	<p>Les principales missions du chef de projet sont l'organisation, le pilotage et la coordination du projet.</p> <p>Le chef de projet est issu de la direction des études PluriPASS. Il est à temps plein sur sa mission de responsable des études PluriPASS et chef de projet AlterPASS.</p>
<p>Quel est son rôle ?</p>	<p>Il est responsable de l'animation des groupes de travail et de la coordination du travail entre les équipes.</p>

<p>Suivi et évaluation du dispositif expérimental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les modalités d'évaluation du déroulement de l'expérimentation ? - Quels sont les indicateurs identifiés pour ce suivi et cette évaluation ? 	<p>Le comité externe d'évaluation du projet PluriPASS voit sa mission étendue à AlterPASS et devient donc le comité UA PASS. Sa constitution est en ANNEXE 3.</p> <p>En interne à l'UA, le projet PluriPASS dispose de son propre comité d'évaluation composé des responsables des trois UFR partenaires du projet de l'Université d'Angers et des directeurs des départements médecine et pharmacie de l'UFR santé. Cette auto-évaluation institutionnelle développe sa propre stratégie et s'appuie sur les enquêtes auxquelles sont régulièrement soumis les étudiants usagers de la formation. Ce comité évolue pour intégrer AlterPASS et devenir donc le comité d'évaluation d'UA PASS.</p>
<p>Suivi et évaluation des étudiants sortant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cours ou - au terme de leur cursus dans le dispositif expérimental : - Quelles sont les modalités du suivi de ces étudiants ? - Quels sont les indicateurs identifiés pour ce suivi ? 	<p>Une collaboration étroite entre la Direction du pilotage et de l'évaluation et la Direction des enseignements et de la vie étudiante, déjà en œuvre dans le cadre du projet PluriPASS permettra de travailler en synergie sur les indicateurs de suivi des étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectifs des candidats à une admission en santé par cette voie - Taux de réussite - Suivi du devenir de ces étudiants (poursuite d'études ou autre)
<p>Indicateurs de réussite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les indicateurs qui permettraient de conclure à une réussite avérée du projet d'expérimentation ? 	<p>Nombre et flux des candidatures Nombre d'étudiants admis Réussite des étudiants dans les filières de médecine et pharmacie (redoublement des années ultérieures, réussite à l'ENC et à l'internat)</p>
<p>Indicateurs d'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont ceux qui conduiraient à une remise en cause du projet d'expérimentation mis en œuvre par le candidat ? 	<p>Absence de candidatures Echec des étudiants dans leurs parcours en médecine et pharmacie.</p>

<p>Amélioration de la qualité de l'expérimentation :</p> <p>Un dispositif de mise en œuvre et de suivi des mesures correctives décidées est-il envisagé ?</p>	<p>Le comité d'évaluation interne peut proposer les actions correctives nécessaires au respect du programme du projet arrêté par le comité de pilotage.</p>
--	---

4.2. Financement de l'expérimentation

<p>Auto-financement :</p> <p>Quels sont les moyens affectés par l'établissement pour mettre en œuvre le dispositif ?</p>	<p>L'UA a consenti un effort considérable, dans un contexte de sous-dotation majeure pour consacrer à PluriPASS certains moyens, dont des postes d'enseignants supplémentaires permettant l'introduction d'enseignements en petits groupes. Ces moyens seront réutilisés pour AlterPASS.</p>
---	--

<p>Co-financements, le cas échéant :</p> <p>Le candidat prévoit-il de faire appel à d'autres financements ?</p>	<p>En appui de ce projet, l'UA souhaite obtenir l'appui du MENESR pour pérenniser des emplois dont la création a été permise par des financements de la région des Pays de Loire mais dont AlterPASS va exiger le maintien. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un poste de chargé de projet - un poste de COPE - et de moyens d'ingénierie pédagogique à hauteur d'au moins 0,5 ETP.
--	--

5. Observations complémentaires du candidat

<p>Le cas échéant, quels sont les points sur lesquels le candidat souhaite apporter un complément d'information ?</p>	
--	--

6. Engagement du candidat

6.1. Mise en œuvre du projet présenté

<p>Année de mise en œuvre :</p> <p>A quelle date le candidat s'engage-t-il à mettre en œuvre l'expérimentation ?</p> <p>N.B. Pour les universités déjà engagées dans un dispositif d'expérimentation, à quelle date s'engagent-elles à mettre en œuvre les ajustements décrits dans leur projet ?</p>	<p>2017 – 2018</p> <p>Janvier – Juin 2017 : mise en œuvre de l'ingénierie pédagogique concernant l'UE candidature AlterPASS et définition du plan de communication avec les directeurs de facultés et les responsables des licences. Validation du calendrier pédagogique.</p> <p>Septembre 2017 – Février 2018 : information des étudiants de L2 et L3, ouverture de l'UE Candidature AlterPASS.</p> <p>Avril 2018 : réception des dossiers de candidature des étudiants en cours de L2 et L3, sélection des candidatures pour l'oral.</p> <p>Juin 2018 : Admission : première quinzaine de juin (épreuves orales MEM).</p> <p>Résultats : première quinzaine de juillet ; session d'intégration des étudiants AlterPASS.</p> <p>Septembre 2018 : rentrée de la première promotion AlterPASS.</p> <p>Pour les étudiants inscrits à l'université de Nouvelle-Calédonie, le calendrier est identique mais concerne des étudiants en 3^e ou 5^e semestre de licence, compte tenu des spécificités du calendrier universitaire UNC. Ainsi, la session d'information des étudiants aura lieu à l'UNC dès le mois de février 2017, et les premières candidatures des étudiants AlterPASS pour une intégration en 2^{ème} année de médecine ou de pharmacie à Angers se feront en Mai 2018 (S3) puis Mai 2019 (S5).</p> <p>Voir ANNEXE 4</p>
--	---

6.2. Information et recueil de l'avis des instances

<p>Commission des Formations et de la Vie Universitaire (CFVU) :</p> <p>- Date du vote de la CFVU</p> <p><i>N.B. Joindre au dossier de candidature :</i></p> <p><i>- l'extrait de PV</i></p>	<p>Vote du conseil d'UFR santé : 19 janvier 2017</p> <p>Vote du CFVU : 23 Janvier 2017</p>
--	--

**Conseil d'Administration (CA)
de l'université
et, le cas échéant, des
établissements partenaires :**

- Date du vote du CA

***N.B. Joindre au dossier de
candidature :***

1. *Pour l'université, l'extrait de
PV,*
2. *Le cas échéant, pour chacun
des établissements
partenaires, un courrier
d'engagement signé de son
représentant légal.*

Vote du CA : 26 janvier 2017

Courrier UBO
Courrier UNC

6.3. Signature du candidat

Etablissement(s) partenaire(s)	Nom, prénom et qualité du représentant de l'établissement partenaire
Université de Bretagne occidentale – Brest (UBO)	Matthieu GALLOU, Président
Université de la Nouvelle-Calédonie (UCN)	Gaël LAGADEC, Président

<p>Nom et prénom du ou de la président(e) de l'université expérimentatrice :</p> <p><i>(apposer le cachet de l'université)</i></p>	<p>Christian ROBLEDO</p> <div data-bbox="632 801 967 936" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>UNIVERSITE D'ANGERS B.P. 73532 - 40, rue de Rennes 49035 ANGERS Cedex 01 Tél. 02.41.96.23.23</p> </div>
<p>Date :</p>	<p>17-1-2017</p>
<p>Signature :</p>	



Angers, lundi 16 janvier 2017

Le président de l'Université

Réf. Cabinet - CR/DH – 17/06
Suivi Damien Hamard
Tél. 02 41 96 22 94
Courriel Damien.hamard@univ-angers.fr

Objet : AlterPASS. – Partenariat avec l'UNC

Madame, Monsieur,

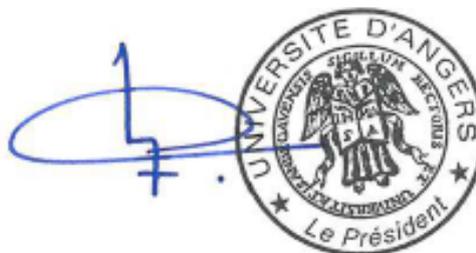
L'Université de Nouvelle Calédonie souhaite proposer aux étudiants inscrits en licence de biologie une possibilité de poursuite vers des études de médecine via une candidature de type ALTERPACES. Ce type de cursus n'existant pas à l'Université Pierre et Marie Curie, avec laquelle est établi le partenariat concernant la PACES, l'UNC s'est rapprochée de l'Université d'Angers.

Dans le cadre du projet AlterPASS, l'Université d'Angers accepte de recevoir en deuxième année de médecine les étudiants de l'UNC pour une poursuite d'études à Angers.

Cette admission se fera selon les mêmes modalités que pour les étudiants des Universités d'Angers et du Maine avec une adaptation du calendrier à celui de l'année universitaire de l'UNC. Un comité de suivi de cette coopération sera mis en place. Le département de médecine de l'UFR santé de l'Université d'Angers apportera une attention particulière au projet professionnel de ces étudiants et favorisera toutes les initiatives permettant de rapprocher ce projet des besoins de santé identifiés par la Nouvelle Calédonie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian ROBLÉDO





Angers, lundi 16 janvier 2017

Le président de l'Université

Réf. Cabinet - CR/DH - 17/05
Suivi Damien Hamard
Tél. 02 41 96 22 94
Courriel Damien.hamard@univ-angers.fr

Monsieur Matthieu Gallou
Président de l'UBO
Université de Bretagne Occidentale
3 rue des Archives - CS93837
292238 Brest Cedex 3

Objet : Soutien au projet UBOPASS

Monsieur le président,

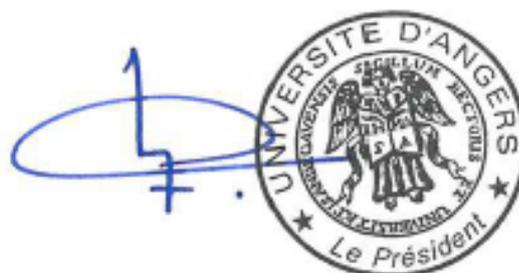
L'Université de Bretagne Occidentale dépose un dossier d'expérimentation d'alternative à la PACES, UBO Pass qui présente des similarités importantes avec le projet de l'Université d'Angers.

Nous soutenons ce projet qui permet une diffusion de certaines des innovations développées dans le cadre de PluriPASS et accroîtra la collaboration entre les filières santé de nos universités dans le cadre de la COMUE Université Bretagne Loire.

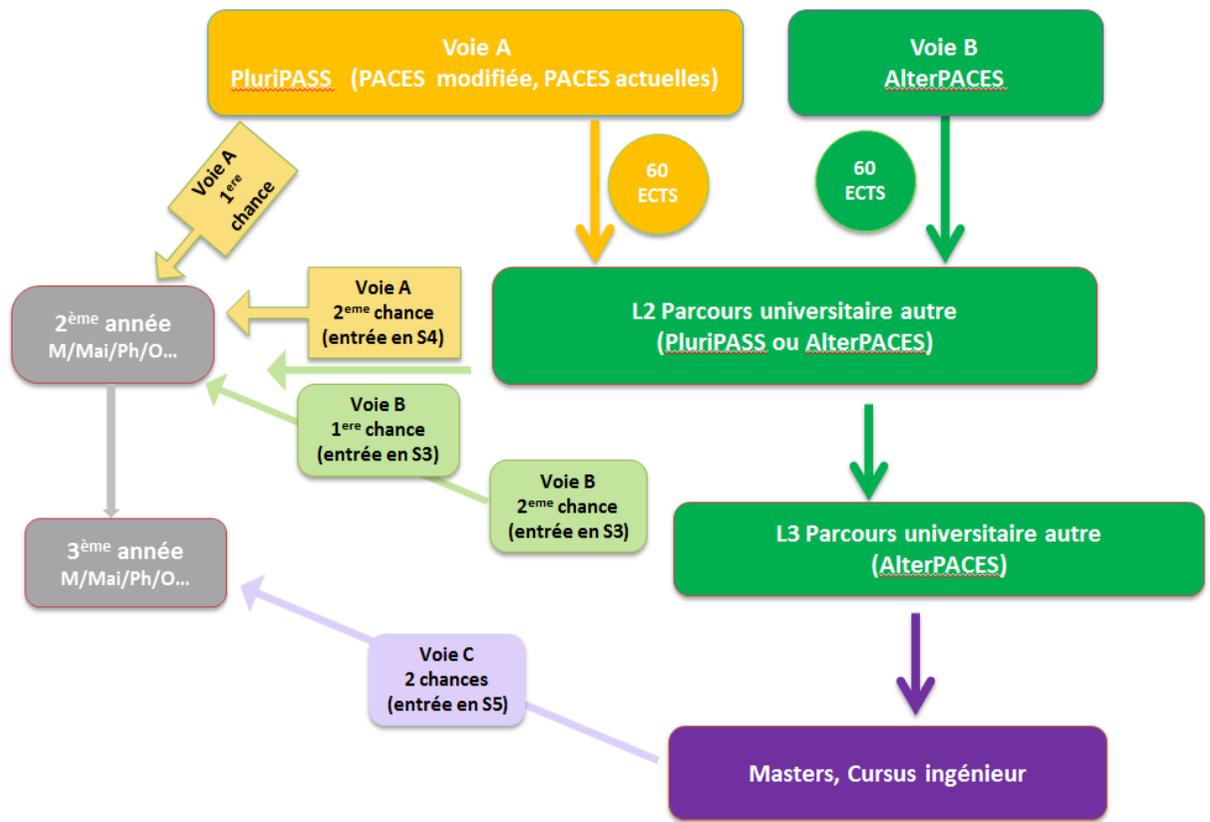
Une coopération existe déjà entre nos équipes sur ce projet et va se poursuivre. Elle portera notamment sur le partage de contenus numériques, le partage de l'expertise d'organisation d'épreuves orales, la mise en commun des stratégies d'évaluation de nos projets, ainsi que sur les actions de communication concernant UA Pass et UBO Pass.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian ROBLÉDO



ANNEXE 1



ANNEXE 2

A l'issue de l'examen des dossiers AlterPASS, le jury AlterPASS convoque les candidats admissibles.

Les étudiants admissibles sont reçus en mini entretiens multiples (MEM) correspondant à des épreuves orales d'admission. 4 MEM seront proposées aux candidats.

MEM 1 : Aptitudes de communication

L'étudiant présentera, sous la forme d'un exposé, un sujet de son choix portant sur un sujet en rapport avec l'UEL Candidature AlterPASS.

Cette épreuve orale a pour objectif de vérifier si l'étudiant est capable de :

- transmettre des informations au moyen d'un support visuel adapté ;
- organiser des idées en effectuant une présentation didactique concise ;
- répondre aux questions portant sur le contenu de l'exposé.

Cette présentation s'effectuera en utilisant un support visuel adapté : powerpoint enregistré au format pdf. Ce diaporama comportera **8** diapositives au maximum, dont une de titre (titre de l'UE choisie et titre de l'exposé).

La présentation sera de 7 minutes suivie de 3 minutes de questions.

Consigne donnée à l'étudiant :

Vous avez 7 minutes pour nous exposer un sujet de votre choix portant sur un sujet en rapport avec l'UEL Candidature AlterPASS.

Votre exposé présenté sur support visuel powerpoint :

- ***doit concerner la médecine ou la pharmacie ;***
- ***doit être compréhensible par un examinateur qui n'est pas spécialiste du sujet ;***
- ***doit comprendre des informations et montrer que vous les avez comprises et pouvez les exposer clairement ;***
- ***doit comprendre une conclusion.***

Nous vous poserons ensuite quelques questions en rapport avec votre exposé. Respectez bien le temps imparti.

MEM 2 : entretien de motivation

L'étudiant, lors de cette entrevue, présentera son projet personnel et professionnel. Il s'appuiera sur les outils présentés dans le cadre du « Projet Personnel et Professionnel », au cours de ses premières années de licence et dans le cadre de l'UE AlterPASS. Il motivera son choix pour la filière santé visée (atouts personnels, intérêts, représentation du métier...) et il citera des moments particuliers au cours de ses deux ou trois premières années de formation dans l'enseignement supérieur qui l'ont aidé à élaborer ce projet personnel et professionnel et à justifier ce choix pour une autre filière de formation.

Le MEM2 a pour objectif de vérifier si l'étudiant :

- a réalisé des recherches, dans le cadre du PPE, sur la filière santé visée (métiers, études, stages...);
- est capable d'exposer les avantages et inconvénients de la profession qu'il vise;
- est capable de motiver son choix face aux questions du jury.

La présentation (sans diaporama) sera de 7 minutes suivie de 3 minutes de questions.

Consigne donnée à l'étudiant :

Vous avez 7 minutes (sans diaporama) pour exposer votre projet et le cheminement mis en œuvre pour le construire. Vous présentez votre attirance pour ce projet, vos principaux atouts (traits de personnalité, expérience professionnelle, stage, bénévolat...) et vos sources d'information pour le construire (réflexion personnelle, documentation, rencontres de professionnels, l'entourage personnel...).

Nous disposerons ensuite de quelques minutes pour discuter avec vous de votre projet (3 minutes).

MEM 3 : réflexion autour d'une situation complexe

L'étudiant est entendu sur un court scénario (une vignette) décrivant une situation qui conduira à une discussion autour d'un problème complexe. L'étudiant dispose de 10 minutes pour préparer sa présentation et de 5 minutes pour l'exposer oralement. Les membres du jury interviennent ensuite pour obtenir une précision, creuser une direction à leur convenance (5 minutes).

Cette épreuve orale a pour objectif de vérifier si l'étudiant est capable de :

- faire une synthèse de la situation ;
- reformuler les points de vue exposés dans la situation ;
- formuler les questions que suggère la situation ;
- faire des propositions de résolution.

Le MEM 3 représente un temps d'écoute et d'échange avec l'étudiant durant lequel les hypothèses des jurés vont tenter d'entrer en résonance avec les hypothèses de l'étudiant. La réponse en temps réel de l'étudiant et la souplesse des jurés lors de l'échange doivent primer.

Consigne donnée à l'étudiant :

- *Faites un résumé de la situation*
- *Reformulez les points de vue exposés dans la situation*
- *Quelles sont les questions qui surgissent à la lecture de cette situation ?*
- *Que proposez-vous pour sortir de cette situation ?*

MEM 4 : Analyse et raisonnement

L'étudiant reçoit à lire un document comportant des données réelles d'observation ou d'expérimentation (et non l'exposé de théories ou de concepts théoriques). L'étudiant dispose de 20 minutes pour lire ce document et préparer une synthèse qu'il présentera devant les jurés. Il expose son analyse et son raisonnement. Le jury pose quelques questions complémentaires (établies à l'avance) afin d'évaluer la capacité de l'étudiant à utiliser les informations contenues dans le texte pour formuler des hypothèses explicatives, décrire les retombées possibles des informations...

Cette épreuve orale a pour objectif de vérifier si l'étudiant est capable de :

- synthétiser les informations contenues dans la documentation ;
- formuler des hypothèses explicatives ;
- formuler les questions que suggère la documentation ;
- formuler des perspectives sur le sujet.

L'entretien (sans support visuel) sera de 10 minutes dont 5 minutes d'exposé et 5 minutes de questions. L'étudiant a 20 minutes de préparation.

Consigne donnée à l'étudiant :

- *Faites une synthèse des informations contenues dans l'ensemble de la documentation ;*
- *Formulez la/les problématique(s) du document et les hypothèses explicatives ;*
- *Quelles sont les questions que suggère la documentation ?*
- *Que proposez-vous comme perspectives sur le sujet ?*

Nous échangerons ensuite sur des questions complémentaires relatives au document.

ANNEXE 3 :

COMITE D'EVALUATION EXTERNE

Christiane Coudrier	Directrice honoraire CHU Nantes
Chloé Gerbaud	Interne médecine, élue CNESER
Claire Guichet	Elue CESE conseil économique, social et environnemental
Dominique Gillot	Sénatrice
Julien Blanchet	FAGE (attaché de Gillot)
Dominique Perrotin	Ex président de la conférence des doyens de médecine
Donata Marra	Psychiatre pédagogie Paris 6
Francois Vatin	Professeur de sociologie
Loïc Clavier	Directeur ESPE Pays de la Loire
René Ricol	Ex Président CGI (conseil général investissement)
Monique Sassier	Médiatrice de l'éducation nationale
Claude Bisson Vaivre	Médiateur de l'éducation nationale
Isabelle Derrendinger	Représentante CNEMA (maïeutique)
Sylvia Marques	Doctorante sociologie
Thomas Sannié	Président AFH (association française des hémophiles)
Claire Vial	Proviseure lycée Washington Le Mans
Kevin Masseix	Etudiant ex élu CNESER/CSE
Chloe Foucaud	Etudiante
Robin Debray / Guillaume Icher	Ex Etudiants ANEPF
Anthony Mascle	VP Tutorat et promotion études pharmaceutiques
Dominique Porquet	Ex Président de la conférence des doyens de pharmacie
Fançois Couraud	DGESIP
Jean-Christophe Paul	DGESIP
Véronique Lestang Prechac	DGESIP
Christine Hennion	DGESIP
Christelle Durance	CHU Angers Représentante des Patients
Pascale Bertin Roche	Proviseure Lycée Bergson Angers
Mai Ledu	Sage-femme CHRU Tours
Julien Li	Etudiant DFASM1 Nantes

ANNEXE 4

